



## REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

REGION DE KAOLACK

DEPARTEMENT DE KAOLACK

COMMUNE DE KAOLACK

## LE MAIRE

Le Maire de la Commune de Kaolack

**A Monsieur (Mme) : CHEIKH AHMET**

**Domicilié(e) ou quartier/à : LEONA**

**CIN N° : 1029209019082**

### **Objet : Notification d'attribution définitive de parcelles.**

La commission d'attribution de parcelles, réunie le 14/10/2025, vous a désigné(e) comme attributaire du lot N° TF2085001 du lotissement de Quartier SING SING TF 2084 à Kaolack.

Il est entendu que l'acquisition de la parcelle est assujettie au paiement de la taxe de bornage auprès du receveur municipal. Il est porté à la connaissance de l'attributaire qu'un délai de 30 jours lui est accordé pour s'acquitter de cette formalité. Faute de quoi, il sera procédé purement et simplement au retrait de la parcelle.

Fait à Kaolack, le 14/10/2025

**Le Maire**

Le Maire  
Commune de Kaolack